

Art. 1 - Organisation

- A. Le championnat est ouvert à toutes les licenciées féminines FFBSQ. Il se déroule en quadrette pour les divisions Nationales 1, 2 et 3 et en triplette pour les divisions régionales 1, 2 et 3.
- B. Il se compose de trois divisions nationales et trois divisions régionales.
- ✓ La division Nationale 1 est composée d'une poule unique de douze équipes.
 - ✓ La division Nationale 2 est composée de deux poules de douze équipes (réparties géographiquement autant que possible).
 - ✓ La division Nationale 3 est composée de six poules de huit équipes (réparties géographiquement autant que possible).
 - ✓ Les divisions Régionales 1, 2 et 3 sont organisées dans les régions administratives.
 - ✓ Les divisions Régionales 1, 2 et 3 sont composées de poules de six à dix équipes, au choix des ligues (ou CSR Bowling dans une région multidisciplinaire).

Les divisions Nationales 1, 2 et 3 sont gérées et contrôlées par le CSNB, les divisions Régionales sont gérées et contrôlées par les ligues (ou CSR).

La composition des différentes divisions est définie chaque saison par le CSNB et les ligues (ou CSR) en fonction des classements de la saison précédente.

- C. Le Championnat de France masculin des Clubs se déroule sur trois journées.

	<u>Divisions nationales</u>	<u>Divisions régionales</u>
1 ^{ère} journée :	12-13 octobre 2024	9-10 novembre 2024
2 ^{ème} journée :	18-19 janvier 2025	25-26 janvier 2025
3 ^{ème} journée :	17-18 mai 2025	24-25 mai 2025

Art. 2 - Les équipes

- A. Un club peut engager autant d'équipes qu'il le désire. Il ne peut engager de nouvelles équipes que dans la division régionale la plus basse, existante ou à créer. Est nouvelle, une équipe non inscrite la saison précédente.
- B. Un club ne peut compter qu'une seule équipe dans chaque division Nationale 1 et 2, et un maximum de deux équipes dans la Nationale 3.
- C. Il n'y a aucune limitation du nombre d'équipes d'un même club dans les divisions Régionales.
- D. **Chaque équipe ne peut pas utiliser plus de huit joueuses** en Nationale 1, 2 et 3 et six joueuses dans les divisions régionales sur l'ensemble de la saison. Ces joueuses doivent être licenciées dans le club à la date de la compétition. Peuvent être incluses dans les 6 ou 8 joueuses les licenciées d'une « Ecole de Bowling » rattachée à ce club pour la saison.

Chaque équipe ne peut pas utiliser plus de deux joueuses étrangères sur l'ensemble de la saison.

- E. Dans chaque équipe, deux (2) joueuses de nationalité étrangère sont autorisées sur les pistes.

- F. Dans chaque équipe des divisions Nationales, un nombre maximum de deux (2) joueuses, en situation de mutation par rapport à la saison précédente, est autorisé sur les pistes, sous réserve des restrictions de l'article 2.2.2 du Livre administratif (mutations en cours de saison).
La limitation du nombre de mutées dans une équipe ne concerne pas les divisions régionales.
- G. Les remplacements sont libres.
Toute joueuse ayant évolué dans une équipe ne peut concourir ensuite dans une autre équipe d'une division égale ou inférieure.
Toute joueuse ayant évolué dans une équipe pour une journée peut concourir, **lors d'une journée suivante**, dans une autre équipe du club de la division supérieure.
NB : même si elles se déroulent à des dates différentes, la J1 régionale et la J1 nationale constituent une seule journée de championnat. Idem pour les J2 et les J3.

Art. 3 - Déroulement de la compétition

- A. Ce championnat se déroule en système « Round Robin » par points sur 3 journées :
- | | |
|-------------------|---|
| Par match gagné | : 5 points |
| Par match nul | : 3 points |
| Par match perdu | : 1 point |
| Par match forfait | : 0 point (absence totale d'une équipe : aucune joueuse présente) |
- B. Des points supplémentaires peuvent être gagnés grâce à des bonus :
- ✓ En Nationale 1 et Nationale 2
 - 1 point pour toute équipe vainqueur ou vaincue ayant réalisé 812 quilles
 - 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 12 quilles, à condition d'avoir réalisé au moins 720 quilles.
 - ✓ En Nationale 3
 - 1 point pour toute équipe vainqueur ou vaincue ayant réalisé 720 quilles
 - 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 12 quilles à condition d'avoir réalisé au moins 650 quilles.
 - ✓ En divisions régionales :
 - 1 point pour toute équipe vainqueur avec un écart supérieur ou égal à 90 quilles
 - 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 9 quilles.
- C. Lors des classements définitifs de fin de saison, les équipes totalisant le même nombre de points sont départagées :
- ✓ Par le total des points acquis sur les 3 confrontations directes de la saison.
 - ✓ Par le total des quilles sur les 3 confrontations directes de la saison.
 - ✓ Par le total des quilles sur l'ensemble de la saison.
- D. En divisions nationales et en divisions régionales :
AUCUNE BOULE D'ENTRAÎNEMENT N'EST AUTORISÉE APRÈS LE DÉBUT D'UNE SÉRIE.

Art. 4 - Accessions et relégations

- A. En division nationale, toute équipe ayant déclaré forfait pour une journée entière est reléguée d'une division supplémentaire à celle résultant de son classement à l'issue du championnat.
- B. Les accessions et relégations des clubs se font dans le respect des dispositions de l'article 2A et comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Pour la Nationale 1	- Les 4 dernières équipes à l'issue des 3 journées sont reléguées en Nationale 2 (sauf forfait).
Pour la Nationale 2	- Les 2 premières équipes de chaque poule accèdent à la Nationale 1. - Les 3 dernières équipes de chaque poule sont reléguées en Nationale 3 (sauf forfait).
Pour la Nationale 3	- La 1 ^{ère} équipe de chaque poule accède à la Nationale 2. - Les 3 dernières équipes de chaque poule sont reléguées en Régionale 1 (sauf forfait).
Pour les divisions Régionales	Calcul des quotas des équipes qui accèdent à la Nationale 3 : - La base de calcul est le nombre de participantes dames de l'ensemble des divisions régionales, reconverti en nombre de triplettes. - Les égalités sont départagées sur le nombre d'inscrites dames de l'ensemble des divisions régionales, par rapport au nombre de licenciées dames de la région. - Voir les tableaux en Annexe de ce règlement Les relégations des Régionales 1 et 2 et les accessions des Régionales 2 et 3 se font en fonction de la structure des divisions régionales concernées.

- A. Dans le cas où un club, qualifié en fin de saison pour la montée dans une division nationale, ou régionale, en est empêché par la présence d'une autre équipe du même club ou n'accepte pas la montée, c'est l'équipe suivante au classement de sa division qui est qualifiée pour la montée. Cette règle est applicable, aux niveaux régional et national, jusqu'à la montée de la 3^{ème} équipe. Le club empêché dans sa montée ou l'ayant refusée évolue la saison suivante dans la même division que celle de la fin de saison.
- B. A l'issue des remontées possibles (jusqu'à la 3^{ème} du classement) : tout club renonçant à l'inscription dans une division nationale, ou régionale, est remplacé par le club le mieux classé relégué de cette même division. Le club ayant renoncé à son inscription est relégué dans la plus basse division régionale.
- C. Les ligues (ou CSR) adressent, au plus tôt, les résultats de chacune des journées de championnats de leurs régions.

Art. 5 - Lieux des compétitions

Le CSNB détermine les lieux des compétitions pour les divisions nationales. Les ligues (ou CSR) déterminent les lieux des compétitions pour les divisions régionales.

Art. 6 - Inscriptions

- A. Pour les divisions régionales, les inscriptions doivent parvenir à la Ligue (ou CSR) par l'intermédiaire des clubs, accompagnées d'un chèque de **51.00 Euros** par équipe (voir ligue pour la date limite d'inscription). La ligue (ou CSR) adresse copie de ses poules régionales au CSNB dès que celles-ci sont finalisées.
- B. La ligue (ou CSR) peut demander une caution et en détermine le montant (maximum 150 Euros par équipe). Le non-encaissement du chèque de caution est subordonné à la même disposition que celle des divisions nationales. Le montant des parties est à régler à la ligue (ou CSR) lors de chaque journée.
- C. **Pour les divisions Nationales 1, 2 et 3, les inscriptions doivent parvenir au CSNB par l'intermédiaire des clubs.**
- D. L'encaissement du chèque de caution ne sera réalisé que sur forfait de l'équipe et après examen, par la commission des réclamations, des raisons de celui-ci.
- E. Le montant des parties des 3 journées est à la charge des clubs. Les règlements du montant des parties de chaque journée sont sollicités lors de l'inscription et encaissés dans la semaine précédant chaque journée.
- F. La date limite de retour des inscriptions est précisée dans le courrier transmis par le CSNB aux clubs concernés.

Art. 7 - Réclamation

- A. Toute réclamation doit être formulée et envoyée par le président du club au CSNB dans un délai de cinq jours, accompagnée d'un chèque de 38 Euros.
- B. Les litiges ou réclamations sont traités par la Commission des Réclamations composée de trois membres du CSNB.
- C. La structure d'appel est le CSNB, statuant hors la présence des membres de la Commission.

Art. 8 - Composition des divisions nationales

Se référer au site fédéral :

<https://www.ffbsq.fr/bowling/fr/competitions/calendrier-general/dames-hommes>

Art. 9 - Horaires des divisions nationales

HORAIRES (boules d'essais incluses)

NATIONALES 1 et 2

Samedi 09h30 à 12h30 (3 lignes)

Reconditionnement des pistes

Samedi 14h00 à 17h55 (4 lignes)

Dimanche 8h30 à 12h25 (4 lignes)

NATIONALE 3

Dimanche 9h00 à 12h30 (4 lignes)

Reconditionnement des pistes

Dimanche 14h00 à 16h45 (3 lignes)

Ces horaires pourront, en cas de nécessité, être légèrement modifiés par le délégué.

RAPPEL : AUCUNE BOULE D'ENTRAINEMENT APRÈS LE DÉBUT D'UNE SÉRIE

Art. 10 - Divers

Toutes les participantes doivent respecter les règles sanitaires en vigueur. Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps.

La tenue des équipes pour le haut du corps doit être uniforme. Il est recommandé qu'il en soit de même pour le bas.

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat de France des Clubs.
Le CSNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.

COMPOSITIONS DES DIVISIONS NATIONALES

NATIONALE 1 DAMES

ATHENA
B.C. ALBI LE SEQUESTRE
BCO COURBEVOIE
BOWLING ADOUR BAYONNE
BOWLING CLUB ST MAXIMIN-CREIL
BOWLING CLUB STRIKING
BUDDY'S MBA REIMS TINQUEUX
CANIBALS PERPIGNAN BOWLING CLUB
LES DRAGONS DE COLMAR
SKITTLE CLUB FRANCHE COMTE
STRIKE 59 VILLENEUVE D'ASCQ
WINNER'S ORLEANS

ATTENTION :

Certains clubs vont fusionner ou changer de nom.
Le tableau sera modifié en septembre.

NATIONALE 2A

ANGERS BOWLING CLUB
B.L.A.C. NANTES
BC OCCITAN MONTPELLIER
BOWLING CLUB AMF NICE
FONTAINE BOWLING CLUB
LES AIGLES 85 B.C.
LES LIONCEAUX DIJON
NEW WAVE BOWLING LA ROCHELLE
R.C.T. BOWLING
ROCKETS NANTES
SAINT PAUL SPORTS BOWLING
STRIKE 40 ST PAUL LES DAX

NATIONALE 2B

A.B.C. PONT A MOUSSON
BAD BOYS SAINT-LO
BC FONTENAY CHAMPIGNY
BC RAMBOUILLET
BC VAN GOGH
BCO COURBEVOIE
C.S.G. BOWLING NOTRE DAME DE GRAVENCHON
CARPE DIEM
EUROPEEN B.C. THIONVILLOIS
FUN BOWLERS
LES WILDCATS DE MULHOUSE
LITTORAL BC GRAVELINES

NATIONALE 3A

A R A LYON
BOWLER DES DOMES
BOWLER DES DOMES
BOWLING CLUB D'AIX EN PROVENCE
CANIBALS PERPIGNAN BOWLING CLUB
NEW TEAM MARTIGUES
R.C.T. BOWLING
UST ST TROPEZ

NATIONALE 3B

AS LEGRAND BOWLING LIMOGES
BC POITEVIN POITIERS
BOWLING CLUB BORDELAIS
COGNAC SBC
FONTAINE BOWLING CLUB
S.Q. TOULOUSAIN
SCB AGENAIS
T.O.A.C. TOULOUSE

NATIONALE 3C

BAD BOYS SAINT-LO
BOWLING CLUB GRAND QUEVILLY
EAGLES BOWLING VIRE
EAGLES BOWLING VIRE
FLERS BOWLING IMPACT
ODET B.C. QUIMPER
PATRONAGE LAÏQUE ARGENTAN
ROAZHON BOWLING CLUB

NATIONALE 3D

AS ROTO SPORTS BOWLING
BC CHALLANS
BC FLEURYSSOIS
BC RAMBOUILLET
BOWLING CLUB ROUEN LE DRAGON
FUN BOWLERS
ROCKETS Nantes
WOLVES BOWLING BLOIS

NATIONALE 3E

ACB AMIENS
ACB AMIENS
BOWLING CLUB MONETEAU AUXERRE
BOWLING CLUB ST MAXIMIN-CREIL
CHAMPAGNE B.A. REIMS
EURO BOWLING FLANDRES
FRIEND'S BOWLING ACADEMY PARIS
SCORPIONS BOWLING

NATIONALE 3F

AS STAR BOWL AUDINCOURT
ASCAP MONTBELIARD
BOWLING CLUB LA CHAUMUSSE
BOWLING CLUB LES BOOSTERS
BOWLING CLUB LES KILLERS
BOWLING CLUB VOSGIEN GOLBEY
LES DRAGONS DE COLMAR
UCS COSNE SUR LOIRE

TABLEAU DES MONTEES CDC Régional 2025 VERS CDC National 3

DAMES			CALCUL des Quotas pour la montée du CDC régional vers le CDC National 2025-2026							
REGIONS	Nbre Joueuses du CDC Reg.	Nbre triplètes	Rapport	entier	reste	ajustement	Nbre licenciées Dames 2023	ajustement	25/26	
AUVERGNE-RHONE ALPES	36	12	1.220	1	0.220				1	ARA
BOURGOGNE-FRANCHE COMTE	48	16	1.627	1	0.627	1			2	BFC
BRETAGNE	30	10	1.017	1	0.017				1	BRE
CENTRE VAL DE LOIRE	33	11	1.119	1	0.119				1	CVL
GRAND EST	48	16	1.627	1	0.627	1			2	GRE
HAUTS DE France	51	17	1.729	1	0.729	1			2	HDF
ILE DE France	42	14	1.424	1	0.424				1	IDF
NORMANDIE	57	19	1.932	1	0.932	1			2	NOR
NOUVELLE AQUITAINE	63	21	2.136	2	0.136				2	NAQ
OCCITANIE	42	14	1.424	1	0.424				1	OCC
PAYS DE LA LOIRE	36	12	1.220	1	0.220				1	PDL
SUD	45	15	1.525	1	0.525	1			2	SUD
TOTAUX	531	177	18	13	5	5		0	18	